

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
CENTRE DE GESTION DU JURA**

3 rue Victor Bérard – CS 50086  
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX  
Tél. 03.84.53.06.39

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**12 septembre 2019**

**DELIBERATION N°5**

<b>Objet :</b> <i>Convention Adhésion GIP</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	15
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
	Nombre de membres votants	15
	Date de la convocation : 8 août 2019	

**PRESENTS** : Messieurs Clément PERNOT, Président, Bernard AMIENS, Gérard FERNOUX-COUTENET, Denis JEUNET, Madame Françoise VESPA, Messieurs Gilles BEDER, Felix MACARD, Maurice HOFMANN, Philippe PASSOT, Mesdames Christiane MAUGAIN, Evelyne COMTE, Sandrine GAUTHIER PACOUD, Françoise ROBERT, Jacqueline LAROCHE et Florence GROS FUAND.

**EXCUSES** : Messieurs Dominique BONNET, Alain PANSERI, Denis RENAUD, Claude GIRAUD et Madame Arielle BAILLY.

Assistaient également à titre consultatif Laetitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, Véronique DELACROIX, directrice adjointe, Monsieur Jérôme FABING, Comptable Public.

Le Président rappelle que le Centre de Gestion a adhéré au GIP Informatique des centres de gestion, créé par arrêté interministériel N°INTB1715923A du 9 juin 2017 (JO du 17 juin 2017).

Ce GIP Informatique des centres de gestion est destiné à « mutualiser les moyens et toutes solutions informatiques utiles à l'accompagnement des missions légales et réglementaires dévolues à ses membres et, plus généralement, nouer tout partenariat utile à la satisfaction de cet objet ».

Le GIP a vocation à :

- se substituer aux coopérations informatiques inter-CDG existantes qui le souhaitent après avoir assuré la neutralité financière du transfert ;
- intégrer des applications développées et proposées par l'un ou l'autre des CDG ou CIG au regard de leur intérêt pour "ensemble des membres, après avoir assuré la neutralité financière de ce transfert.





Pour répondre à ces objectifs, les coopérations Emploi Territorial, GO+ et Alliance Informatique ont été dissoutes en 2018 et depuis le 01 juillet 2018 pour l'Emploi territorial et le 01 janvier 2019 pour les autres, le GIP assure la gestion des applications issues de ces coopérations.

Aussi, chaque année, il sera demandé à chaque CDG de s'engager pour l'année en cours et l'année suivante sur les applications utilisées. Ces deux années d'engagement visent d'une part, à permettre au GIP de respecter ses engagements financiers vis-à-vis des prestataires en charge de la maintenance, du développement ou de l'hébergement des applications sans déséquilibrer trop rapidement les contributions financières versées par les centres de gestion utilisateurs et d'autre part, à permettre aux centres de gestion qui le souhaiteraient de migrer éventuellement vers de nouveaux outils que proposerait le GIP.

Le CDG adhère pour les deux prochaines années civiles aux applications suivantes :

- Site Emploi Territorial ou Cap Territorial
- Comité médical - Commission de réforme

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité la convention à passer avec le GIP aux conditions exposées ci-dessus, autorisent le Président à signer cette convention et à adhérer à d'autres services que pourrait proposer le GIP en cours de mandat,

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

A CHAMPAGNOLE, le - 3 OCT. 2019



Le Président,

Clément PERNOT

